

Les Bois, le 29 novembre 2006

Avis officiel No 14/2006

TRIAGE FORESTIER LES BOIS

p.a. Adrien Cattin
2336 Les Bois

1. **Réservation de bois de feu**
(délai pour réservation : fin mars 2007)
au moyen du bulletin de commande
ou au no. de téléphone 079/449.24.43

Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ Localité : _____

		Quantité	Date de livraison souhaitée
a) Bois préparé en stères	feuillu	_____ st	_____
b) Bois préparé en vrac	feuillu	_____ st	_____

2. **Commande de sapins de Noël**

Comme ces dernières années, vous pouvez réserver votre sapin de Noël auprès du garde-forestier, M. Adrien Cattin, ceci jusqu'au **8 décembre 2006**, au moyen du bulletin de commande ci-dessous, au n° de tél. 032/961.13.50 ou 079/449.24.43.

La vente aura lieu **le samedi 16 décembre 2006 dès 10 h 00** à la remise communale du Bas du village.

Le garde-forestier :
Adrien Cattin

✂-----

Bulletin de commande - Sapins de Noël

Nombre : _____ Grandeur : petit
moyen
grand

Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ Adresse : _____

⇒ VOIR AU VERSO

ACCORDS BILATERAUX

Les dispositions relatives aux accords bilatéraux concernant le séjour des citoyens étrangers nous obligent à avoir une information absolument complète de la part des propriétaires d'immeubles qui louent des appartements.

Aussi, le Conseil communal rappelle aux propriétaires d'immeubles qui louent des appartements qu'ils doivent annoncer tous leurs nouveaux locataires au contrôle des habitants dans un délai de 14 jours. Les départs doivent également être communiqués sans délai.

Cette information est particulièrement importante en ce qui concerne l'imposition des personnes frontalières qui séjournent durant la semaine dans notre Commune.

D'avance, le Conseil communal vous remercie de votre collaboration.



ORDURES MENAGERES

Il a été constaté que la discipline concernant le dépôt des déchets dans les différentes bennes mises à disposition laissait à désirer. Le Conseil communal rappelle que le tri des déchets est obligatoire.

Ainsi, il y a lieu de ne déposer dans les containers à ordures que les sacs poubelles et les cartons aplanis. Les branchages sont à mettre dans la benne à disposition sur la Place du Champ de Foire. Le verre vide doit être déposé dans le container situé à la déchetterie près du magasin « Chez Marianne ». Le papier ne contenant pas de plastique, ni de métal sera déposé dans la benne à papier au même endroit. Il sera ficelé et non pas mis dans des sacs. Une fois par mois, les cassons peuvent être laissés au bord de la chaussée. Les dates de ramassage sont communiquées chaque année. Les objets repris à cette occasion sont répertoriés sur le memento Cridor qui vous sera remis prochainement.



Fermeture du bureau communal

Nous vous informons que, durant la période des fêtes de fin d'année, l'administration communale et l'agence communale AVS seront fermées

du vendredi 22 décembre 2006 à 17h00 au vendredi 5 janvier 2007.

Réouverture du bureau communal le lundi 8 janvier 2007.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

